



Amendes suite à un délit routier

Par JuParadou

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelles sont les sanctions possibles et certaines lorsqu'on renverse un piéton (qui a eu une fracture de la clavicule, traumatisme crânien) et qu'on est contrôlé positif au cannabis.

En vous remerciant,

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Les sanctions possibles pour la conduite sous l'emprise de stupéfiants :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2886]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2886[/url]

Si la victime a eu moins de trois mois d'ITT, si la drogue était le seul "manquement" (pas d'alcool, permis en règle...), le conducteur risque trois ans de prison et 45 000 euros d'amende :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031927892]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031927892[/url]

Plus de trois mois d'ITT, c'est cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031927885]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031927885[/url]

Les peines encourues sont encore alourdies si le conducteur a cumulé les infractions.

Par JuParadou

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Dans les faits, le conducteur, contrôlé positif au cannabis a renversé un piéton (une dame de 70-75ans).

S'expose t-il aux mêmes sanctions si la victime (blessée- fracture de la clavicule, traumatisme crânien) est à la retraite?

De plus, le risque est-il élevé pour que de la prison ferme soit requise contre le conducteur?

En vous remerciant,

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

La sanction n'est pas calculée en fonction de l'espérance de vie de la victime, ni de ses revenus, ni même de sa couleur de peau.....

Par JuParadou

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Dans les faits, le conducteur, contrôlé positif au cannabis a renversé un piéton (une dame de 70-75ans).

S'expose t-il aux mêmes sanctions si la victime (blessée- fracture de la clavicule, traumatisme crânien) est à la retraite?

De plus, le risque est-il élevé pour que de la prison ferme soit requise contre le conducteur?

En vous remerciant,

Cordialement

Par yapasdequoi

Vous avez déjà eu la réponse.